

CASCADE DE SALLES-LA-SOURCE > L'État condamné

une 2e fois. Dans un communiqué ainsi intitulé, l'association Ranimons la cascade, de Salles-la-Source, indique que le tribunal administratif de Toulouse, en date du 17 mars, donne un mois à la préfecture de l'Aveyron pour communiquer à l'association une pièce essentielle du dossier. Une pièce que l'association réclame depuis deux ans et demi. Il s'agit du dossier de fin de concession de la microcentrale hydroélectrique que l'exploitant devrait avoir remis à l'administration au plus tard le 31 décembre 2002. Cette décision, très attendue par l'association, n'est qu'une étape dans le processus engagé depuis bien longtemps par Ranimons la cascade qui indique resté « plus que jamais » mobilisée.